



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux intitulé « Pour la mise en place d'un programme de prime à la réparation »

Service de l'urbanisme, architecture, énergie et durabilité

Mme la Municipale Marisa Dürst

Rapport n° 25/2025 adopté par la Municipalité, le 06.10.2025

Table des matières

1	Introduction.....	2
2	Réponse au postulat.....	3
2.1	Situation au niveau fédéral	3
2.2	Mesures existantes à Épalinges.....	3
2.2.1	Réparation d'objets	4
2.2.2	Partage et prêt d'objets	5
2.2.3	Seconde main.....	5
2.3	Nouvelles mesures appliquées dès 2026.....	7
2.4	Pistes de réflexion pour l'avenir.....	7
4	Conclusion	8

1 Introduction

Le présent rapport répond au postulat de Monsieur le Conseiller communal Julian Pidoux, déposé au Conseil communal du 17 juin 2025, dont le contenu est présenté ci-dessous :

« Pour la mise en place d'un programme de prime à la réparation

L'économie circulaire est désormais une composante importante à intégrer dans le mode de consommation de nos collectivités. En tant que commune engagée dans le développement durable, Épalinges met également en œuvre, à son échelle, des initiatives concrètes pour encourager ses habitants à repenser leurs habitudes.

Dans ce contexte, l'augmentation des déchets électroniques et électroménagers constitue un enjeu majeur : en Suisse, on estime, entre autres, qu'environ 14 kg¹ de déchets électroniques par habitant sont générés chaque année. Les déchets textiles n'échappent eux non plus pas à ce bilan. Face à cette problématique, une prime à la réparation apparaît comme une solution tangible et adaptée. Cette approche est déjà appliquée ailleurs sous des formes variées grâce à des mécanismes plus ou moins complexes, comme en France² et en Autriche³ à l'échelle nationale ou, plus près de chez nous, par la ville de Nyon⁴, ainsi qu'à Berne et Zoug où la société Pretty Good⁵ en collaboration avec les deux communes, permet le dépôt, la réparation et la vente d'objets de seconde main.

Le concept reste assez simple sur le fond. Il s'agit de programmes qui encouragent, grâce à une prime/subvention, la réparation d'objets défectueux au lieu de leur remplacement systématique, permettant ainsi de réduire les déchets, d'économiser les ressources

¹ <https://www.swico.ch/fr/recyclage/bases/rapport-technique/>

² <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-reparation-comment-ca-marche>

³ <https://www.reparaturbonus.at>

⁴ <https://www.nyon.ch/demarches/subvention-pour-la-reparation-ou-l-amelioration-d-un-appareilelectromenager-ou-electronique-13641>

⁵ <https://prettygood.repair>

naturelles nécessaires à la fabrication de nouveaux produits, et de soutenir l'économie locale. Adopter un tel projet à Épalinges offrirait une triple opportunité : écologique, économique et sociale. Ce d'autant plus que sa mise en œuvre paraît tout à fait réalisable. La Commune pourrait en effet financer cette « prime réparation » grâce au Fonds pour le développement durable.

Afin de promouvoir une économie circulaire locale, les produits éligibles à la réparation le seraient, par exemple, auprès d'un réseau de professionnels, d'ateliers et d'artisans agréés établis sur la Commune ou y habitant mais exerçant dans la région. On pense ici, entre autres à des électriciens, des cordonniers, des spécialistes machines, des garagistes ou couturiers. Les cafés réparations organisés par la Commune pourraient également être des candidats à cette prime, ce qui pourrait permettre, entre autres, d'augmenter leur fréquence et de rémunérer les personnes qui y œuvrent.

Au vu de ce qui précède, j'invite la Municipalité à tirer un bilan des mesures existantes en évaluant les actions déjà mises en œuvre, puis d'étudier et proposer un programme permettant de faire réparer certains objets du quotidien. »

2 Réponse au postulat

Ce rapport répond au postulat ci-dessus en abordant brièvement la situation au niveau fédéral, en présentant toutes les mesures déjà prises par la Commune jusqu'à présent et en proposant des pistes de développements futurs.

2.1 Situation au niveau fédéral

Au niveau national, les Chambres fédérales ont adopté l'initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse » en mars 2024. Ces dispositions sont entrées en vigueur, pour la plupart, au 1^{er} janvier 2025. « Elles posent les bases nécessaires pour fermer les cycles des matériaux et renforcer l'économie circulaire dans le domaine des produits et des ouvrages de construction »⁶. Les bases de cette loi se concentrent sur le recyclage plutôt que l'incinération, les sanctions contre le littering, le secteur de la construction, ainsi que les emballages et les produits. Un article lié à cette loi permet à la Confédération d'allouer des soutiens aux plateformes encourageant la préservation des ressources et l'économie circulaire. Toutefois, aucun budget n'a été prévu en 2025 pour cela et le doute demeure sur les fonds possiblement alloués ces prochaines années. Depuis 2024 également, la révision de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) adoptée par le Parlement permet l'introduction de l'indice de réparabilité, parallèlement à d'autres avancées majeures en faveur d'une plus longue durée de vie des objets. Le développement de l'économie circulaire est ainsi ancré dans la législation suisse.

Malgré les avancées, il reste beaucoup de lacunes et d'incertitudes sur cette thématique en Suisse. Les Communes peuvent toutefois agir à leur échelle pour en combler certaines, c'est ce qu'a entrepris la Commune d'Épalinges depuis plusieurs années.

2.2 Mesures existantes à Épalinges

La Commune d'Épalinges mène une politique proactive en matière de durabilité. En 2020, elle a ainsi créé le poste de déléguée à la durabilité afin d'accompagner les réflexions liées à cette thématique, de participer à la conception et à la mise en place d'actions de

⁶ <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=103116>

sensibilisation et de communication, de mettre en œuvre des projets sur des sujets tels que l'alimentation, la consommation, les déchets et la mobilité douce et de gérer les demandes de subventions du Fonds d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de durabilité (FEED) avec le délégué à l'énergie.

La problématique de la quantité croissante de déchets a déjà été identifiée par la Commune. L'économie linéaire (système économique basé sur le modèle « extraire, fabriquer, utiliser et jeter ») exerce une pression sur les matières premières, ce qui pose des problèmes tant environnementaux que sociaux. Ces conséquences résultent de l'attitude des fabricants (fragilité des objets, obsolescence programmée, incitation à l'achat neuf...) et du comportement des utilisateurs qui ont tendance à jeter un objet défectueux plutôt que de chercher à le faire réparer.

Depuis plusieurs années, afin d'inciter les citoyens à repenser et à changer leurs habitudes, la Commune d'Épalinges a mis en place diverses mesures en faveur de l'économie circulaire. Il s'agit aussi bien de mesures favorisant la réparation d'objets que d'actions encourageant le prêt, le partage et la vente d'objets de deuxième main. Celles-ci sont détaillées ci-dessous.

2.2.1 Réparation d'objets

La subvention du FEED

Depuis 2021, le Fonds pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la durabilité subventionne la réparation d'appareils électroménagers, informatiques et électroniques. La subvention est de 40% du montant de la réparation avec un montant plafond de CHF 100.-. La facture de réparation au nom du requérant doit s'élever à CHF 50.- au minimum pour être prise en compte. Le délai d'attente pour une seconde demande pour le même appareil est de deux ans. Le site *Lausanne-répare* (www.lausanne-repare.ch) est recommandé. Il recense de nombreux réparateurs de la région, dont cinq basés à Épalinges. Depuis 2021, treize demandes ont été reçues, dont sept en 2024.

À titre comparatif, à Nyon, la subvention concerne également les appareils électroménagers et électroniques et s'élève à 75% du prix du service avec un maximum de CHF 400.-. À Renens, il existe une subvention pour la réparation de téléphones portables uniquement. Vevey propose une subvention pour les textiles et les chaussures⁷ et les meubles⁸. En France, le montant du bonus réparation est compris dans une fourchette allant de 15 à 60 euros pour les mêmes types d'appareils et les textiles. Et enfin en Autriche, le bonus réparation est de 50% du prix du service et de maximum 200 euros. Il comprend aussi les vélos.

Répare Café

Un Répare Café est un atelier organisé à un lieu et à un moment donné où des bénévoles réparent gratuitement des objets endommagés ou défectueux. Le premier Répare Café palinzard⁹ s'est tenu en juin 2021 et a été très bien reçu par la population malgré des restrictions d'accès dues au Covid. Dès 2022, il a été décidé de proposer le Répare Café deux fois par année, au printemps et en automne. L'équipe d'une dizaine de bénévoles a des compétences variées et permet de réceptionner plusieurs catégories d'objets :

⁷ <https://www.vevey.ch/prestations/reparation-dhabits-ou-de-chaussures>

⁸ <https://www.vevey.ch/prestations/reparation-de-meubles>

⁹ <https://www.epalinges.ch/administration-communale/energie-et-developpement-durable/durabilite/economie-circulaire/repare-cafe>

informatique (software/hardware), électrique/électronique, petites réparations mécaniques, couture/textile, vélos, trottinettes... La catégorie électronique est de loin la plus sollicitée. Une édition accueille environ 30 à 35 objets. Lorsqu'un objet n'a pas pu être réparé, les propriétaires sont conseillés et redirigés. La gratuité et le bénévolat sont des conditions du partenariat avec la Fédération Romande des Consommateurs qui communique l'événement sur son agenda et ses réseaux sociaux.

L'affluence des Répare Cafés est satisfaisante mais ne justifie pas d'en organiser plus souvent à ce jour. La Municipalité se réserve toutefois la possibilité de modifier la fréquence suivant les besoins de la population.

Cours de mécanique vélo

Depuis 2023, un cours de mécanique vélo est proposé deux à trois fois par an à la population en collaboration avec le prestataire local *La Roue Libre* et rencontre un vif succès. Le but est de transmettre en 2h30 les bases pour apprendre à réparer soi-même son cycle. Cette introduction théorique et pratique coûte CHF 20.- aux Palinzard-e-s.

En 2024, une formation avancée a été proposée aux participant-e-s du cours de base. Cinq personnes ont suivi cette formation en 2024 et trois en 2025.

Cours de raccommodage de vêtements

Un nouvel atelier de raccommodage de vêtements d'une durée de 2h30 a été proposé à la population en mai 2025 en collaboration avec l'association *La Trame* basée à Lausanne. Faute d'inscriptions suffisantes, il a dû être annulé. Celui-ci a de nouveau été proposé en octobre de cette année.

2.2.2 Partage et prêt d'objets

L'économie circulaire est un modèle de consommation favorisant également le partage de matériel. Pour l'heure, la Commune collabore avec l'association suisse allemande *Pumpipumpe*. Cette association propose d'indiquer sur sa boîte aux lettres, à l'aide d'autocollants avec illustrations spécifiques, les objets que l'on peut prêter. Une plaquette de cinquante autocollants coûte CHF 7.-. En 2020, la Commune en a commandé une cinquantaine afin de les proposer gratuitement à la population¹⁰. Il est également possible de faire figurer son adresse et les objets à prêter sur la carte en ligne sur <https://map.pumpipumpe.ch/>. À ce jour, treize adresses y sont recensées. Treize autres foyers sont venus chercher une plaquette à la commune sans indiquer leur adresse en ligne.

Par ailleurs, la Commune promeut également la mobilité partagée par le biais du système de vélos en libre-service ainsi que par l'autopartage à travers Mobility pour l'usage occasionnel de la voiture. Dans un autre registre favorisant l'économie circulaire et n'étant pas directement lié à la réparation d'objets, il est possible d'emprunter jeux, jouets et livres à la ludothèque et la bibliothèque d'Épalinges.

2.2.3 Seconde main

De nombreuses initiatives de particuliers et de l'Administration communale fleurissent pour développer la vente de produits de seconde main.

¹⁰ <https://www.epalinges.ch/administration-communale/energie-et-developpement-durable/durabilite/economie-circulaire/pumpipumpe>

Boîtes de collecte pour tablettes et smartphones usagés

Depuis 2024, la Commune met à disposition de la population deux boîtes de collecte de tablettes et smartphones usagés de l'association *Non à l'Obsolescence Programmée Suisse NoOPS* basée à Genève. L'une se trouve au greffe municipal et l'autre à la bibliothèque communale. Les appareils encore en bon état sont reconditionnés et revendus sur le marché de la seconde main sur le site en ligne de *Recommerce*, leader européen du rachat, du reconditionnement et de la revente de produits électroniques. Les appareils trop vieux ou abîmés sont démontés. Les composants et matériaux sont récupérés et revalorisés. Désormais, les chargeurs et câbles sont également acceptés. Fin 2024, une vingtaine d'appareils ont ainsi été collectés.

Bourse à vélos

Depuis 2024, l'Administration communale, en partenariat avec *Pro Vélo Lausanne*, organise une bourse à vélos annuelle sur la Place de La Croix-Blanche durant la Semaine de la Mobilité en septembre. Huit vélos ont été vendus à chaque édition.

Vide-dressing et vide-greniers

Grâce à l'initiative de Palinzard.e.s, deux événements de ce type existent déjà à Épalinges. La *Vente Kids Épalinges*¹¹ propose depuis plus de quinze ans la vente d'habits et d'accessoires de seconde main pour enfants et adolescents de 0 à 14 ans. La vente a lieu deux fois par an à la Salle des Spectacles. Par ailleurs, l'*Association de quartier Croisettes-Tuilleries et environs ACTE* organise une fois par année un vide-greniers dans la cour de Bois-Murat.

En outre, en 2023 et 2024, un vide-dressing a été organisé par la Commune. De nombreuses personnes se sont inscrites pour tenir un stand mais peu de visiteurs et potentiels acheteurs se sont déplacés. Le montant reçu a été reversé à une association. Après deux éditions, il a été décidé de ne pas reconduire l'événement.

Ressourcerie à la déchetterie

La déchetterie d'Épalinges propose un espace nommé « Ressourcerie » où des livres, jouets et autres objets non encombrants peuvent être déposés pour être réutilisés par d'autres habitants. Des petites annonces peuvent également être affichées pour informer des objets à donner.

Canaux de communication

Lors de la mise en place de ces diverses mesures, la Commune communique via le site internet communal, l'agenda mensuel *Sortir à Épalinges*, le journal communal *Le Palinzard*, les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ou encore l'application communale. De plus, des articles d'information figurent sur le site internet, notamment une page sur l'économie circulaire¹² et des cartes de bonnes adresses de la région¹³.

¹¹ <https://vente-de-seconde-main-epalinges.jimdosite.com/>

¹² <https://www.epalinges.ch/administration-communale/energie-et-developpement-durable/durabilite/economie-circulaire>

¹³ <https://www.epalinges.ch/administration-communale/energie-et-developpement-durable/durabilite/cartes-thematiques>

2.3 Nouvelles mesures appliquées dès 2026

Le sujet principal du postulat de M. Pidoux concerne la mise en place d'une prime à la réparation. Celle-ci existant déjà via le FEED, la Municipalité a décidé de l'adapter pour la rendre plus intéressante et incitative. Les propositions suivantes ont été discutées en Commission du Fonds d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de durabilité et validées par la Municipalité en septembre de cette année. Ainsi, les adaptations suivantes entreront en vigueur en même temps que la Directive 2026 du FEED, c'est-à-dire en mars 2026.

- La subvention pour la réparation qui concerne actuellement les appareils électroménagers, informatiques et électriques est étendue aux vêtements et aux chaussures.
- La subvention pour réparation qui représente actuellement 40% du montant avec un plafond de CHF 100.- sera toujours de 40% du montant mais avec un plafond de CHF 150.-.
- Actuellement, il n'y a pas de différences entre les réparations effectuées à Épalinges et celles faites en dehors d'Épalinges. La Municipalité a décidé de privilégier les commerçants palinzard.e.s. Ainsi, la subvention pour réparation effectuée dans un commerce palinzard sera de 50% de la facture avec un montant plafond de CHF 200.-.
- Le montant minimum pour toutes réparations est de CHF 100.-.

2.4 Pistes de réflexion pour l'avenir

Le Service UAE&D et la Municipalité étudient actuellement d'autres pistes. Suivant leur faisabilité, elles seront communiquées au Conseil communal ultérieurement.

Dans son postulat, M. Pidoux cite l'entreprise Pretty Good qui propose l'achat d'objets de seconde main, un service de réparation et la récupération d'objets. Il s'agit certes d'une offre intéressante et complète qui permet de boucler le cycle de la matière et d'éviter l'achat d'objets neufs. Toutefois, la mise sur pied d'un tel projet à Épalinges demanderait des ressources humaines et financières considérables. De plus, Épalinges est une commune en périphérie d'une grande ville et sa taille et situation ne justifient pas de disposer de tous les services utiles que l'on peut éventuellement trouver à proximité.

Un lieu très similaire existe déjà dans la région, il s'agit de *La Bonne Combine* (<https://www.labonnecombine.ch/>), une coopérative basée à Prilly et fondée en 1979, qui propose la réparation et l'achat d'objets de seconde main réparés par leur soin ou neufs de marques responsables. Depuis 45 ans, *La Bonne Combine* s'est affirmée comme la référence en la matière dans la région lausannoise. L'entité est recensée sur le site de *Lausanne Répare*.

La réparation de vélos

Le Service UAE&D analyse deux pistes pour faciliter la réparation de vélos à Épalinges. La première piste est l'ouverture d'un atelier de réparation de vélos tenu par des bénévoles palinzard.e.s formé.e.s. Quelques personnes ont déjà manifesté leur intérêt à participer à cette initiative. Toutefois, à ce jour, il faut d'abord trouver un lieu pouvant accueillir cet atelier.

La deuxième piste à l'étude est l'atelier mobile de réparation. Il s'agit de faire venir un professionnel une à deux fois par mois à Épalinges. Le prestataire pourrait se rendre dans le secteur de Bois-Murat et de la Croix-Blanche pour proposer ses services. Pour ce faire, il est nécessaire de lui mettre à disposition un endroit couvert.

La bibliothèque d'objets

Une bibliothèque d'objets est un local où des objets de tous types sont stockés et proposés à la location. Une demande a été adressée à la ludothèque. Faute de ressources humaines et de place nécessaires, la ludothèque n'a pas pu entrer en matière, même si elle estime que l'initiative est intéressante. Le Service UAE&D et la Municipalité continuent d'analyser d'autres pistes pour implanter cette bibliothèque d'objets.

3 Aspects de durabilité

La prolongation de la durée de vie des biens permet de diminuer la pression sur les matières premières, de repousser la production de nouveaux objets, de réduire l'énergie grise, de moins dépendre des importations, de réduire les volumes mis en décharge, de limiter les transports et de proposer des objets fonctionnels à moindre prix.

Une subvention permet de rendre la réparation accessible financièrement et donc potentiellement plus attractive qu'un objet neuf. Les cours et ateliers de réparation contribuent à l'échange et l'acquisition de connaissances par les particuliers. La seconde main ainsi que le partage d'objets favorisent la circularité des objets à un niveau local ou régional ce qui est positif tant au niveau économique, social qu'environnemental.

Les initiatives comme les répare cafés ou encore les ateliers de réparation de vélos favorisent le lien social et l'échange de pratiques.

4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

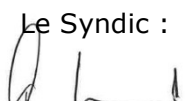
- vu le rapport n° 25/2025 de la Municipalité du 06.10.2025 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal Julian Pidoux, intitulé « Pour la mise en place d'un programme de prime à la réparation ».

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Alain Monod

Le Secrétaire municipal :


p.o. Damien Bally

Annexe(s) : néant

